



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com



CCSP Serre-Ponçon
14, Espace Delaroche
05 200 EMBRUN

Châteauroux-les-Alpes le 10/03/2026

LR/AR n°1A 190 155 2060 1

N/Réf : JMB/OL/SCoT

Objet : Avis de la commune sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon arrêté

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 16 janvier 2026, vous avez sollicité l'avis de la commune de Châteauroux-les-Alpes sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2025.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment de l'article L.143-20, ce projet a été examiné dans le cadre des travaux de la commission urbanisme de la commune réunie le 27 février 2026.

Le conseil municipal, par délibération du 02/03/2026, a autorisé le Maire à émettre l'avis de la commune sur ce projet de SCoT.

Après examen des différentes pièces constitutives du dossier, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), la commune souligne l'intérêt de ce document stratégique pour la structuration et le développement équilibré du territoire de Serre-Ponçon.

Les orientations proposées correspondent aux grands enjeux de développement du territoire, notamment en matière d'équilibre entre développement de l'habitat, dynamisme économique, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que d'organisation des mobilités.

Au regard de ces éléments, la commune de Châteauroux-les-Alpes émet un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon arrêté tel que soumis à notre approbation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
JM BARRAL

